

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 29 septembre 2026

N° VA_DEL2026_191

Objet : Actualisation du tableau des emplois permanents et autorisation de recrutement par voie contractuelle sur certains emplois

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Karim MESSAOUDI, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Yohan TISON étant excusé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L311-1, L313-1, L.332-8, L.332-13 à L.332-14 et L.313-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n° 2026-483 du 10 juin 2026 modifiant le statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

Vu le décret n°2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu la délibération N° VA_DEL2024_178 du 05 novembre 2024 portant création du tableau des emplois permanents

Vu la délibération n° VA_DEL2026_163 du 29 juin 2026 portant actualisation du tableau des emplois permanents et autorisation de recrutement par voie contractuelle sur certains emplois ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Conformément à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, chaque emploi permanent de la commune a vocation à être occupé par un agent

titulaire de la fonction publique.

Par dérogation à ce principe, l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, permet aux collectivités en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au bout de la première année.

Par dérogation, l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, précise que des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et que le recrutement de fonctionnaires a été infructueux. Compte tenu de la spécificité de certains emplois et de l'anticipation nécessaire à leur pourvoi, il est demandé d'autoriser le recrutement par voie contractuelle pour 3 ans renouvelables, dès lors que les publications sur les emplois cités ci-dessous n'auraient pas permis de recruter un titulaire de la fonction publique ou un candidat inscrit sur liste d'aptitude. Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Il appartient donc au Conseil municipal de créer les grades à temps complet et non complet nécessaires au remplacement des anciens titulaires des emplois devenus vacants et de permettre le recrutement par voie contractuelle sur certains emplois.

Les grades non utilisés lors des futurs recrutements pour chaque emploi vacant seront supprimés en conseil municipal après avis du comité social territorial.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois permanents ;

Considérant la restructuration statutaire du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

Après avis de la Commission Plénière du mardi 22 septembre 2026, Il est proposé aux membres du conseil :

- de permettre la création de 64 grades listés en annexe 1 ;**
- à compter du 1er juillet 2026 le grade d'administrateur hors classe devient administrateur du deuxième grade ;**
- de permettre le recrutement d'agents par voie contractuelle sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique pour certains emplois listés en annexe 2. Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, dans le respect de la procédure recrutement, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de**

droit public momentanément indisponibles pour les effectifs de la présente délibération. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;

- de permettre le recrutement d'agents par voie contractuelle sur le fondement de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, pour les emplois tels que fixés dans l'annexe 1 de la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi ;

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 2 octobre 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260929-229918A-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 2 octobre 2026

Annexe 1 : Création de grades

Emploi	Temps de travail hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Nombre
Responsable de pôle	Temps complet	Conseillers territoriaux des APS	Conseiller territorial des APS	A	1
REGS (2)	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	C	2
Agent des écoles (4)	Temps complet	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	C	1
		Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique		2
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
Chef d'équipe	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1
		Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal		1
Jardinier	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1
Adjoint au responsable de structure	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1
		Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise		1
			Agent de maîtrise principal		1
Assistant administratif	Temps complet	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
Animateur	Temps complet	Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	C	1
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe		1
			Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1
		Animateurs territoriaux	Animateur	B	1
Agent d'entretien	Temps complet	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	C	1
Directeur des affaires culturelle	Temps complet	Conservateurs territoriaux de bibliothèques	Conservateur de bibliothèques en chef	A	1
Directeur général adjoint des services	Temps complet	Attachés territoriaux	Attaché hors classe	A	1
			Directeur		1
			Attaché principal		1
			Attaché		1
		Administrateurs territoriaux	Administrateur du 3ème grade		1
			Administrateur du 2ème grade		1
			Administrateur du 1er grade		1
					1
Assistant bibliothécaire	Temps complet	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1
Gardien de PM - Responsable de pôle	Temps complet	Agents de police municipale	Gardien-brigadier de police municipale	C	1
			Brigadier chef principal de police municipale		1
ASVP-CSU	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1
Gardien de PM - CSU	Temps complet	Agents de police municipale	Gardien-brigadier de police municipale	C	1
			Brigadier chef principal de police municipale		1
Conducteur	Temps complet	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1

Coordinateur logistique	Temps complet	Techniciens territoriaux	Technicien	C	1
			Technicien principal de 2ème classe		1
			Technicien principal de 1ère classe		1
Assistant éducatif petite enfance	Temps complet	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	C	1
Assistant administratif	Temps complet	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
			Adjoint administratif principal de 2ème classe		1
			Adjoint administratif principal de 1ère classe		1
Régisseur	Temps complet	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	C	1
			Adjoint technique principal de 2ème classe		1
			Adjoint technique principal de 1ère classe		1
Délégué aux relations institutionnelles	Temps complet	Attachés territoriaux	Directeur	A	1
Assistant administratif	Temps complet	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
			Adjoint administratif principal de 2ème classe		1
			Adjoint administratif principal de 1ère classe		1
Adjoint au chef de service	Temps complet	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1
			Rédacteur principal de 2ème classe		1
			Rédacteur principal de 1ère classe		1
		Attachés territoriaux	Attaché	A	1
			Attaché principal		1
Gestionnaire administratif	Temps complet	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1
Total					64

Annexe 2 : Emplois permanents ouverts à la voie contractuelle

Emploi	Service d'affectation	Temps de travail hebdomadaire	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Missions
Assistant d'enseignement artistique (2)	Ecole de musique	Temps non complet 18h00	B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Enseigner une discipline artistique Développer et diffuser des pratiques artistiques et culturelles Accompagner des pratiques artistiques amateurs du territoire Participer à la vie pédagogique, artistique et administrative de l'établissement
		Temps non complet 10h00				
Auxiliaire de puériculture	Petite enfance	Temps complet	B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Prendre en charge et suivre un groupe d'enfants Veiller au développement affectif et social des enfants Apporter à l'enfant la sécurité matérielle et affective, favoriser son bien-être et son éveil dans le cadre d'activités prenant en compte son rythme, sa culture familiale, avec le souci de respecter les besoins individuels et collectifs Accueillir et informer les parents Participer au projet pédagogique de la structure
					Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	
Responsable de pôle	Médiathèque	Temps complet	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	Assurer la gestion financière et comptable
					Rédacteur principal de 2ème classe	Assurer le suivi administratif de la médiathèque
					Rédacteur principal de 1ère classe	Etre le correspondant DRH
						Assurer la gestion technique des locaux Encadrer une équipe
Instructeur droit des sols	Droit des sols	Temps complet	A	Attachés territoriaux	Attaché	Instruire les autorisations d'urbanisme Assurer un rôle de suivi et de conseil en amont du dépôt des dossiers et notamment sur la faisabilité des projets, gérer les contestations des tiers suite à la délivrance des autorisations Assurer le travail de coordination au sein du service Organiser et assurer la commission « groupe de travail permanent »
Educateur sportif des activités aquatiques	Jeunesse et sports	Temps complet	B	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives Educateurs des activités physiques et sportives principal de 2ème classe Educateurs des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	Accueillir les différents publics Enseigner et animer les différentes activités aquatiques Veiller à la sécurité des usagers Veiller au respect des réglementations liées à l'occupation de l'établissement